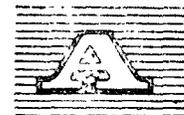


NOV 13 1979



NATIONS UNIES / UNION OF NATIONS
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/34/563

5 novembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS

Trente-quatrième session
Point 56 a) de l'ordre du jour

CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DEVELOPPEMENT

Assistance à Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla,
Sainte-Lucie et Saint-Vincent

Rapport du Secrétaire général

1. L'Assemblée générale, ayant examiné les problèmes particuliers auxquels se heurtent Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent, a adopté la résolution 33/152 du 20 décembre 1978. Dans cette résolution, l'Assemblée générale a souligné qu'il fallait d'urgence fournir aux peuples de ces territoires l'assistance dont ils ont besoin dans leurs efforts pour renforcer leur économie nationale. Elle a demandé au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de prendre, en consultation avec les représentants de ces territoires, les mesures nécessaires pour instituer et financer un programme approprié de développement, et prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, y compris en particulier le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les institutions financières internationales et les donateurs d'aide d'intensifier leur assistance aux peuples de ces territoires. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de lui faire rapport à sa trente-quatrième session sur l'application de la résolution.
2. Le Secrétaire général a porté la résolution à l'attention des Etats Membres, des institutions spécialisées et d'autres organismes du système des Nations Unies en leur demandant des renseignements sur l'assistance fournie à ces territoires. Des extraits des réponses reçues figurent en annexe au présent rapport.
3. Le présent rapport a été établi en coopération étroite avec le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Annexe

Extraits de réponses reçues de l'Organisation des Nations Unies,
des institutions spécialisées et d'autres organisations inter-
gouvernementales, ainsi que d'Etats Membres sur leurs programmes
d'aide bilatérale

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. REPONSES RECUES D'ORGANISMES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES	
A. <u>Organisation des Nations Unies</u>	
1. Département de la coopération technique pour le développement	3
2. Commission économique pour l'Amérique latine ..	3
3. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	5
4. Organisation des Nations Unies pour le déve- loppement industriel	6
5. Programme des Nations Unies pour l'environnement	6
6. Fonds des Nations Unies pour l'enfance	6
7. Programme des Nations Unies pour le développement	8
8. Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population	9
9. Programme alimentaire mondial	13
B. <u>Institutions spécialisées</u>	
1. Organisation internationale du Travail	14
2. Organisation des Nations Unies pour l'alimen- tation et l'agriculture	15
3. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	16
4. Organisation mondiale de la santé	17
5. Banque mondiale	17
6. Fonds monétaire international	18
7. Organisation de l'aviation civile internationale	18
8. Union postale universelle	19

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Pages</u>
9. Union internationale des télécommunications ...	20
10. Organisation météorologique mondiale	21
11. Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime	22
12. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	22
C. <u>Autres organisations</u>	
1. Agence internationale de l'énergie atomique ...	23
2. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	23
II. AUTRES REPONSES	
A. <u>Organisations intergouvernementales</u>	
Banque de développement des Caraïbes	24
Commission des Communautés européennes	26
Banque interaméricaine de développement	28
Fonds spécial de l'Organisation des pays expor- tateurs de pétrole	28
B. <u>Aide bilatérale</u>	
Canada	29
Danemark	30
Allemagne, République fédérale d'	30
Finlande	31
Pays-Bas	31
Royaume-Uni	31

I. REPONSES RECUES D'ORGANISMES DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

A. Organisation des Nations Unies

1. Département de la coopération technique pour le développement

Les services d'experts en planification de développement socio-économique sont fournis à Antigua (111 mois de travail pour la période allant de 1970 à 1981) et à Saint-Vincent (42 mois de travail pour la période allant de 1979 à 1982). Une assistance en matière d'administration publique a été fournie à Antigua, à Saint-Christophe, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent.

2. Commission économique pour l'Amérique latine

1. Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent sont tous membres du Comité de développement et de coopération des Caraïbes créé par la Commission économique pour l'Amérique latine (CEPAL).

Transports

2. En 1977, une étude sur le transport maritime de marchandises dans les Antilles orientales a été réalisée et publiée. En 1978, cette étude a été étendue à tous les pays membres du Comité de développement et de coopération des Caraïbes et sa portée a été élargie.

3. La prise en charge d'un projet de deux ans sur la coopération régionale aux fins du développement des transports maritimes a été sollicitée auprès de la Banque mondiale et/ou du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

4. Des démarches ont été entreprises en vue de créer un conseil des transports aériens des Caraïbes, et l'on recherche actuellement les ressources financières nécessaires pour la réalisation d'un projet de deux ans.

5. Un projet d'articles d'association en vue de la création d'une union postale restreinte des Caraïbes a été élaboré. Une réunion est prévue en vue d'établir cette union postale restreinte.

Politique commerciale

6. Une étude de faisabilité sur la création d'un système d'information commerciale des Caraïbes a été réalisée durant le premier trimestre de 1979. Une enquête a également été effectuée afin de déterminer la possibilité de créer des entreprises multinationales de commercialisation dans les Caraïbes.

/...

Développement industriel

7. Une mission préliminaire a été effectuée entre la mi-novembre 1978 et la mi-mars 1979 en vue d'élaborer une étude globale sur la structure du secteur industriel dans la région, examiner l'état des infrastructures et la nature des politiques industrielles, étudier les possibilités de mettre au point une stratégie industrielle commune à la région et établir un plan détaillé pour la réalisation d'une enquête sur le développement industriel dans les Caraïbes. Le rapport de cette mission a été publié et a été soumis à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) pour examen.

Transfert de techniques

8. A la quatrième session du Comité de coopération et de développement des Caraïbes, en mars 1979, la création d'un conseil des Caraïbes pour la science et la technique a été approuvée. Le conseil devrait commencer ses travaux en 1979.

Protection de l'environnement

9. Un projet entrepris conjointement par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la CEPAL relatif à la gestion de l'environnement dans la région des Caraïbes a été mis en train en 1977. Une évaluation de l'état actuel de l'environnement a été effectuée en vue de déterminer l'évolution à long terme et d'élaborer un plan d'action pour la gestion de l'environnement.

Education et culture

10. Une étude préliminaire de faisabilité sur la création d'une entreprise des Caraïbes pour la production et la diffusion de documents imprimés et de matériels audio-visuels a été entreprise en mai 1979. Une étude générale de l'état actuel des activités culturelles et d'animation culturelle dans cette sous-région a été réalisée en janvier et février 1979; on examine actuellement la possibilité de créer un réseau de centres en vue de lancer des centres pilotes au cours du deuxième trimestre de 1980.

Création d'une banque de données statistiques

11. Des propositions concernant l'emménagement, le traitement, la mise en mémoire et la diffusion d'informations d'ordre général ont été étudiées. Les séries à mettre en mémoire ont été définies, et un ensemble des descriptifs des principaux documents statistiques publiés dans les différents pays a été élaboré. Les recherches s'orientent maintenant vers l'achat d'un ordinateur approprié.

Coopération régionale dans le domaine de l'agriculture

12. Des études de base sur les associations de producteurs et d'exportateurs ont été menées à bien, et l'on a procédé à des analyses en vue de coordonner l'action d'associations de ce type sur le plan sous-régional. Des recherches sur

le développement, le traitement, le traitement en gros, la commercialisation et le stockage du riz, des légumes secs, des fruits, des légumes frais et des racines et tubercules alimentaires, du bois, des productions animales et des agrumes seront entreprises à partir du troisième trimestre de 1979.

Energie

13. Une étude sur la production et la consommation énergétiques, leurs niveaux et leur évolution au cours des années 50 à 77, a été effectuée. Elle comporte des projections pour 1980 et 1985. Une étude des ressources énergétiques et de la diversification des sources d'énergie a été entreprise.

Coopération et intégration économiques

14. Un séminaire régional sur les méthodes modernes d'enseignement des langues étrangères, dont l'objet était d'aider à éliminer les barrières linguistiques, était prévu pour septembre 1979. L'établissement d'un système d'information des Caraïbes pour la planification économique, l'agriculture, la science et la technique est actuellement en cours.

Intégration des femmes au développement

15. Avec l'aide du Fonds de contributions volontaires pour la Décennie des Nations Unies pour la femme, on a entrepris de définir des projets relatifs à l'intégration des femmes au développement et d'obtenir une assistance pour leur mise en oeuvre.

3. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. Les îles de cette région bénéficieront de divers projets régionaux. Parmi ces projets figurent la fourniture d'une assistance au Comité de développement et de coopération des Caraïbes afin de développer les associations de producteurs et d'exportateurs, à la région des Caraïbes afin de promouvoir le transport maritime et de faciliter le commerce et à la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en vue de la création d'un centre des Caraïbes pour les produits pharmaceutiques.

2. Le Centre CNUCED/GATT du commerce international a fourni une assistance à Sainte-Lucie pour l'organisation d'une foire commerciale et touristique à la Trinité ainsi qu'au Marché commun des Antilles orientales pour l'exportation conjointe de produits agricoles.

3. Dans le cadre d'un projet du Centre de commerce international, relatif à la commercialisation et au développement des exportations, on prévoit la fourniture aux pays des Caraïbes appartenant au Commonwealth qui sont membres de

/...

la Banque de développement des Caraïbes, d'une assistance technique portant sur tous les aspects de la commercialisation et du développement des exportations ainsi que de la promotion du commerce. Un projet entrepris conjointement par la Banque de développement des Caraïbes et le Centre du commerce international prévoit la fourniture d'une assistance afin de soutenir les efforts déployés par les petits fabricants de la région en matière de commercialisation des exportations.

4. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

L'ONUDI fournit une assistance technique à Antigua et à Saint-Vincent dans le domaine des industries alimentaires et à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla en ce qui concerne la fabrication de chaussures. Des projets concernant plusieurs îles des Caraïbes prévoient une assistance technique dans le domaine de la promotion industrielle, des industries alimentaires et une aide à la Caribbean Investment Corporation. En règle générale, ces projets bénéficient de l'appui du PNUD.

5. Programme des Nations Unies pour l'environnement

Un canevas de plan d'action pour la protection et le développement de la région des Caraïbes devrait être approuvé à une réunion intergouvernementale en mars 1980. Le bureau du PNUD pour la région de l'Amérique latine, à Mexico, coopère avec le Département des affaires sociales et économiques internationales, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la Banque de développement des Caraïbes, à la préparation d'une conférence sur la gestion de l'environnement et la croissance économique des petites îles des Caraïbes, qui doit avoir lieu en 1979. L'objectif de la conférence est de définir pour les petites îles des Caraïbes un type de développement sans danger pour l'environnement et de favoriser l'aide et la coopération internationales.

6. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

1. Avant 1979, Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent ont reçu, par l'intermédiaire d'une série de projets sous-régionaux, une assistance du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE).
2. Au titre du projet pour le développement de l'enfant d'âge préscolaire, le FISE a financé les postes de cinq membres du personnel d'administration du Centre pour le développement de l'enfant d'âge préscolaire de façon que ce qui avait été fait pour formuler des politiques, assurer une formation et exécuter des projets déterminés ne reste pas lettre morte.

/...

3. Le principal objectif du projet de formation au service social a été d'améliorer les services de protection sociale par la formation du personnel; au titre de ce projet, le FISE a financé le paiement d'allocations à des étudiants suivant des cours de formation qui comprenaient l'étude des principaux services.
4. Les activités de l'Institut d'alimentation et de nutrition des Caraïbes, qui ont bénéficié pour la première fois d'un appui du FISE en 1972, se poursuivent de façon satisfaisante dans des domaines où un concours est prêté directement aux gouvernements, notamment en ce qui concerne les activités de développement nutritionnel, de formation et d'éducation nutritionnelles, de diffusion de l'information, de coordination et de recherche, dans le cadre du projet de formation nutritionnelle. S'agissant plus particulièrement de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, on entreprend actuellement un projet de surveillance nutritionnelle pour maintenir en activité un centre de surveillance nutritionnelle qui rassemblera et analysera des données sur la nutrition, la santé et les indicateurs socio-économiques et agricoles. Ce sera la base d'un système de surveillance alimentaire et nutritionnelle du pays, et d'autres pays des Caraïbes anglophones l'utiliseront plus tard comme modèle.
5. En outre, au titre du projet conjoint de formation de personnel de santé approuvé en 1975, un personnel de santé anglophone bénévole et auxiliaire donne une formation dans divers domaines (agents sanitaires auxiliaires des collectivités, techniciens de laboratoire, auxiliaires nutritionnistes), grâce à un réseau coordonné de services de formation dans la région. Au titre de ce projet, le Gouvernement de Sainte-Lucie a mené à bien le premier cours de formation d'agents sanitaires auxiliaires des collectivités pendant l'été 1978. Après que le Conseil d'administration a approuvé un engagement de 39 000 dollars à prélever sur la masse commune des ressources et d'un montant supplémentaire de 20 000 dollars (sous réserve du versement de contributions spéciales), un programme de services destinés aux enfants d'âge préscolaire est venu renforcer la coopération du FISE avec le Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla. Les activités prévues pour la période 1979-1981 comprennent la modernisation des installations de quatre garderies et d'un centre d'enseignement préscolaire; l'extension de services de garderie peu coûteux à un plus grand nombre d'enfants; la formation de personnel de garderie et d'enseignement préscolaire; le renforcement de la formation au rôle de parent et à la vie familiale; et la coopération avec le Programme alimentaire mondial (PAM) en vue de la mise au point d'un programme d'alimentation complémentaire.
6. En ce qui concerne Antigua, Sainte-Lucie et Saint-Vincent, le FISE se propose d'intensifier sa coopération avec les gouvernements de ces pays. Actuellement, les plans comprennent des programmes de développement rural qui seront présentés au Conseil d'administration en mai 1980.
7. En ce qui concerne plus particulièrement Saint-Vincent, pour aider ce pays à faire face à la crise dont il a récemment été victime à la suite de l'éruption du volcan de la Soufrière en avril, le FISE a fourni, au début de l'année, des ustensiles de cuisine ainsi que des sels de réhydratation administrés par voie buccale et du matériel pour un laboratoire de la santé évalué à environ 6 000 dollars.

/...

7. Programme des Nations Unies pour le développement

1. Le PNUD s'est efforcé tout spécialement d'accroître son assistance aux petits territoires des Caraïbes, notamment Antigua, la Dominique, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. L'assistance à ces pays est fournie au titre du chiffre indicatif de planification (CIP) appelé CIP non attribué de la région des Caraïbes qui se monte à 22 797 000 dollars des Etats-Unis pour le deuxième cycle de programmation (1977-1981). Les crédits alloués à Antigua, la Dominique, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent sont de 1,1 million de dollars des Etats-Unis, 850 000 dollars des Etats-Unis, 810 000 dollars des Etats-Unis, 1,1 million de dollars des Etats-Unis et 1 090 000 de dollars des Etats-Unis, respectivement. En outre, la Dominique et Sainte-Lucie ont reçu des primes d'indépendance s'élevant à 500 000 dollars des Etats-Unis auxquels se sont ajoutés 15 p. 100 de leur allocation antérieure au titre du CIP non attribué. A son accession à l'indépendance, Saint-Vincent aura droit à une somme du même ordre.
2. En plus des projets nationaux spécifiques financés par le PNUD, Antigua, la Dominique, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent bénéficient aussi de projets multi-insulaires financés par le PNUD sur les 8 560 000 dollars des Etats-Unis réservés à cette fin au titre du CIP non attribué de la région des Caraïbes.
3. Le PNUD a aussi activement participé aux travaux du Groupe de coopération pour le développement économique des Caraïbes chargé de s'occuper tout particulièrement des problèmes de développement de la région et de formuler des décisions de principe qui permettraient d'accroître vers la région le flux de ressources par une action mieux programmée et coordonnée. Le Groupe de coopération pour le développement des Caraïbes a créé le Service de développement des Caraïbes au titre duquel 4 millions de dollars des Etats-Unis ont été réservés aux pays les moins avancés. En outre, le PNUD a été désigné pour présider aux travaux du Comité directeur d'assistance technique du Groupe de coopération auquel siègent aussi la Banque mondiale, la Banque de développement des Caraïbes, la Banque interaméricaine de développement, le Comité de développement et de coopération des Caraïbes/CEPAL, la CARICOM et le Marché commun des Antilles orientales. La principale fonction du Comité directeur est de rechercher des donateurs éventuels pour combler les lacunes du financement de l'assistance technique à l'échelle régionale et nationale. On s'est surtout préoccupé jusqu'ici de l'industrie, des transports, du tourisme et de l'agriculture que le Groupe de coopération a estimé être des secteurs prioritaires. A l'avenir, les activités intéresseront également l'énergie. Antigua, la Dominique, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent devraient bénéficier largement de ces activités.

/...

base volontaire, à toute personne en âge de procréer; à mettre sur pied un programme de formation en matière de planification de la famille et à faire accepter le principe de l'éducation communautaire. La durée du projet a été prolongée et sa mise en oeuvre se poursuit. L'assistance financière fournie jusqu'à ce jour totalise 228 374 dollars et a servi à financer les traitements du personnel, la formation, les bourses d'études, ainsi que l'achat de matériel et de fournitures.

10. Le projet relatif à l'exécution de l'Etude économique sur la main-d'oeuvre, la population et la famille à Saint-Vincent (STV/76/P01), qui est analogue aux projets mis à exécution à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla ainsi qu'à Sainte-Lucie, a été approuvé en 1977 et a pour but de former des éducateurs spécialisés dans la préparation à la vie familiale, à l'enseignement démographique et aux techniques de motivation, ainsi que de subventionner les services d'agents locaux bénévoles chargés de faire accepter à leurs collègues les techniques de planification de la famille. L'assistance approuvée jusqu'à ce jour pour ce projet totalise 68 726 dollars.

11. Ces îles, outre l'assistance qu'elles reçoivent chacune directement du FNUAP, bénéficient également des projets régionaux que cet organisme met à exécution dans les Caraïbes anglophones et dont le coût, au cours des dernières années, a totalisé 955 834 dollars environ.

12. Quinze îles, dont Saint-Christophe-et-Nièves, Sainte-Lucie et Saint-Vincent, ont participé au recensement de la population effectué en 1970 aux Antilles (JAM/72/P05). Le FNUAP a participé au financement des frais de voyage des experts dans la région des Caraïbes, de la publication des documents, des services informatiques ainsi que de l'achat du matériel et des fournitures nécessaires. Le projet, qui intéresse l'ensemble des Caraïbes anglophones, a été approuvé en août 1973 et s'est achevé en 1976. La contribution du FNUAP à ce projet totalisait 906 834 dollars.

13. Le FNUAP a également approuvé une demande d'assistance de l'Université des Antilles à la Jamaïque aux fins du développement des services de santé de la famille dans les Caraïbes anglophones (RLA/78/P29). Cette demande a été formulée à la suite d'une Conférence des ministres de la santé, tenue à Saint-Christophe, en 1977, qui a adopté un projet de résolution prévoyant notamment l'intensification des efforts déjà entrepris et la définition d'approches novatrices pour traiter des problèmes de santé de la jeunesse. Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent, entre autres, participent à ce programme. La contribution du FNUAP au projet se décompose comme suit : 201 208 dollars pour 1979, 297 060 dollars pour 1980 et 306 182 dollars pour 1981; elle doit servir à financer les services d'experts internationaux, les traitements du personnel local, des bourses d'études et l'organisation de séminaires. Une contribution supplémentaire de 50 800 dollars a été approuvée en 1979 pour l'achat de matériel et de fournitures.

/...

8. Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population

Antigua

1. Le Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP) a approuvé récemment une demande d'assistance d'Antigua pour un projet intitulé "Participation des jeunes à l'éducation concernant la vie de la famille" (ANT/78/PO1). Ce projet, d'une durée de trois ans, a pour objet d'inculquer aux jeunes une attitude plus responsable à l'égard des relations sexuelles, de la vie de famille, de la planification de la famille et de la fonction parentale. La contribution totale du FNUAP se répartit comme suit : 142 400 dollars pour 1979, 40 200 dollars pour 1980 et 28 450 dollars pour 1981. Cette contribution sert à financer les traitements d'un expert en préparation à la vie de famille, de consultants engagés pour une période de courte durée et du personnel national; l'achat de matériel et de fournitures; et le coût des matériaux et de la main-d'oeuvre pour la construction d'un foyer pour les jeunes. Une étude préliminaire est en cours d'exécution, et il est prévu de tenir compte de ses résultats dans le projet. Un crédit supplémentaire de 12 000 dollars a été alloué à l'exécution de cette étude.

Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla

2. Le FNUAP finance actuellement trois projets à Saint-Christophe-et-Nièves. Le programme de planification de la famille (STK/71/PO1), qui a débuté en 1972, a permis de fournir des services de planification de la famille sur l'ensemble du territoire de Saint-Christophe-et-Nièves et il a considérablement influencé la mise sur pied d'un programme global d'éducation familiale à l'intention tant des adultes que des jeunes. La durée de ce projet a été prolongée jusqu'en 1981.

3. L'assistance fournie par le FNUAP à ce jour totalise 244 349 dollars, des contributions supplémentaires de 34 850 dollars et 19 900 dollars étant prévues pour 1980 et 1981 respectivement. Elle sert à financer les traitements du personnel, les bourses d'études, le coût de la formation des infirmiers(ères) et des sages-femmes aux techniques de planification de la famille, des voyages d'étude, des ateliers/séminaires, ainsi que l'achat de matériel et de fournitures.

4. Le FNUAP finance également l'exécution d'une Etude économique sur la main-d'oeuvre, la population et la famille (STK/76/PO1), qui a pour but de former des éducateurs spécialisés dans la préparation à la vie familiale, à l'enseignement démographique et aux techniques de motivation, et de dispenser une formation aux agents locaux bénévoles pour qu'ils fassent accepter à leurs collègues les techniques de planification de la famille; elle a également pour objet d'organiser des séminaires et des ateliers. Une contribution d'un montant de 56 363 dollars est consacrée à ce projet triennal qui a débuté en 1977.

/...

5. Un programme sur la participation des jeunes à l'éducation concernant la vie de la famille (STK/77/P01), qui a été approuvé par le FNUAP en 1978, a pour but d'étendre la préparation à la vie familiale aux jeunes, tant dans le cadre de l'école qu'à l'extérieur, et de dispenser une formation dans ce domaine aux professeurs de l'enseignement secondaire. L'assistance financière approuvée pour ce programme se décompose comme suit : 56 475 dollars pour 1978, 61 000 dollars pour 1979, 36 000 dollars pour 1980 et 10 275 dollars pour 1981. Les contributions du FNUAP serviront à financer les services d'un enseignant spécialisé dans la préparation à la vie familiale, les services de formation, les frais de voyage, les bourses d'études, l'organisation de séminaires, des voyages d'étude ainsi que l'achat de matériel et de fournitures.

Anguilla

6. Anguilla possède actuellement un double statut, en tant qu'Etat associé du Royaume-Uni, avec Sainte-Christophe-et-Nièves, et en tant que colonie de la Couronne britannique. Le nouveau projet que le FNUAP doit financer à Anguilla servira à développer les services de santé maternelle et infantile (SMI) et de planification de la famille, à entreprendre un programme de préparation à la vie familiale à l'intention des jeunes, qu'ils soient scolarisés ou non, et à intégrer ces activités dans d'autres programmes sociaux.

Sainte-Lucie

7. Le FNUAP finance l'exécution d'une Etude économique sur la main-d'oeuvre, la population et la famille (STL/76/P01) analogue à celle qui est effectuée à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla. Ce programme a également pour but de former des éducateurs spécialisés dans la préparation à la vie familiale, à l'enseignement démographique et aux techniques de motivation et d'apprendre à des agents locaux bénévoles à diffuser les techniques de planification de la famille parmi leurs collègues; il a également pour but d'organiser des séminaires et des ateliers à l'intention des enseignants et des agents des collectivités. Une contribution de 63 727 dollars est versée à ce projet triennal, dont l'exécution a commencé en 1977.

8. Une autre demande d'assistance pour un projet intitulé "Services de planification de la famille" a été reçue récemment de Sainte-Lucie et est actuellement examinée par le Service technique du FNUAP.

Saint-Vincent

9. L'assistance du FNUAP à Saint-Vincent a servi jusqu'ici à financer deux projets : un Programme national de planification de la famille et une Etude économique sur la main-d'oeuvre, la population et la famille. Le Programme national de planification de la famille (STV/72/P02), dont l'exécution a débuté en 1974, visait à fournir des services de planification de la famille, sur une

14. Le FNUAP a approuvé récemment un autre projet intitulé "Education permanente et postélémentaire en matière de soins de santé spécialisés de la famille" (RLA/78/P10). Ce projet vise à développer l'enseignement dans les écoles d'infirmières des pays d'une étendue limitée des Caraïbes orientales et à fournir une formation en cours d'emploi dans le domaine des soins de santé de la famille. Des cours seront donnés dans les écoles d'infirmières des différentes îles, dont Antigua, Saint-Christophe, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. Le FNUAP financera les services d'experts, le paiement des traitements, les frais de voyage, la formation, l'organisation d'ateliers et de réunions, ainsi que l'achat de matériel et de fournitures. Les contributions du FNUAP se décomposent comme suit : 296 699 dollars pour 1979, 317 195 dollars pour 1980 et 326 435 dollars pour 1981.

15. Le FNUAP a également reçu ou recevra prochainement des demandes tendant à ce qu'il accroisse son assistance aux programmes relatifs aux soins de santé de la famille à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, à Saint-Vincent et à Antigua. Enfin, dans le cadre de l'extension de ses programmes au domaine de la population et du développement, le FNUAP met actuellement sur pied de nouveaux projets d'assistance aux Ministères de la planification qui intéresseront également ces îles.

16. Les montants totaux de l'assistance déjà approuvée ou à l'étude pour ces îles sont indiqués dans le tableau d'assistance ci-après.

Tableau d'assistance
(En dollars des Etats-Unis)

	<u>Montants déjà approuvés</u>	<u>Montants à l'étude</u>
Anguilla	-	110 595
Antigua	259 260	-
Saint-Christophe-et-Nièves	519 812	-
Sainte-Lucie	63 727	429 932
Saint-Vincent	297 100	200 000
	<hr/>	<hr/>
Total	1 139 899	740 527
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

/...

9. Programme alimentaire mondial

1. Le projet 2348 intéressant Antigua, qui est intitulé "Alimentation complémentaire à l'intention des groupes vulnérables" et dont le coût totalise 455 000 dollars, a été approuvé en juin 1978 en vue d'aider le gouvernement à mettre à exécution un projet d'alimentation complémentaire des femmes enceintes, des mères allaitantes, des enfants en sevrage et des enfants d'âge préscolaire par l'intermédiaire des centres de santé principaux et secondaires déjà en service.

2. Le projet 2390 intéressant Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, qui est intitulé "Alimentation complémentaire à l'intention des groupes vulnérables", dont le coût est de 325 000 dollars, a été approuvé en novembre 1978; il a pour objet d'aider le gouvernement à mettre à exécution un projet d'alimentation complémentaire des femmes enceintes et des enfants d'âge préscolaire par l'intermédiaire des centres de santé principaux et secondaires déjà en service. Ce projet a également pour but de donner aux mères des informations sur les méthodes d'alimentation des enfants et une meilleure utilisation des produits alimentaires locaux.

3. Le projet 2363 intéressant Sainte-Lucie, qui est intitulé "Alimentation complémentaire à l'intention des groupes vulnérables", dont le coût est de 1 151 000 dollars au total, a été approuvé en février 1978. Il est déjà opérationnel. Le PAM doit aider le gouvernement à mettre à exécution un projet d'alimentation complémentaire des femmes enceintes et des mères allaitantes ainsi que des nourrissons et des enfants d'âge préscolaire qui sont soignés dans les hôpitaux et les dispensaires déjà en service.

B. Institutions spécialisées

1. Organisation internationale du Travail

Sécurité sociale

1. L'assistance aux petits pays des Caraïbes est envisagée sous un angle nouveau dans le cadre d'un projet de grande ampleur du PNUD intéressant plusieurs îles, qui compte parmi les activités de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Ce projet a pour but :

a) De coordonner la planification et le développement de la sécurité sociale; et

b) De mettre sur pied des systèmes d'assurances sociales dans les sept pays membres du Marché commun des Antilles orientales. La première phase de ce projet sera en grande partie achevée à la fin de 1979.

Formation professionnelle

2. Un projet biennal portant sur un programme de formation accélérée à l'entretien du matériel automoteur ou à grand rendement est mis à exécution à Sainte-Lucie depuis novembre 1978. Le projet vise à organiser une formation pratique en cours d'emploi dans le domaine des mécanismes de base et des techniques de gestion dont les pays les moins avancés des Caraïbes ont grandement besoin pour disposer d'une main-d'oeuvre qualifiée capable d'utiliser, entretenir et réparer le matériel automoteur et le matériel à grand rendement.

Réadaptation professionnelle des handicapés

3. Les Gouvernements de la Dominique, d'Antigua et de Sainte-Lucie ont demandé conjointement au PNUD d'élaborer un projet de "formation professionnelle des handicapés", qui aura pour but de mettre sur pied, dans chacun des pays participants, un atelier à l'intention des handicapés, et de créer un office de l'emploi spécial pour les handicapés, qui sera intégré dans l'office de l'emploi existant ou distinct.

Perfectionnement des cadres

4. En collaboration étroite avec la Confédération des employeurs des Caraïbes et ses organisations membres dans chacun des pays, un conseiller en perfectionnement des cadres dont les services sont financés au titre du budget ordinaire aide les pays les moins avancés de la région à former le personnel de gestion nécessaire.

5. Des études préliminaires ont été entreprises dans quatre pays (la Dominique, la Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent) afin de déterminer leurs besoins prioritaires en services consultatifs, d'améliorer leurs capacités en matière de gestion grâce à des services de formation et une assistance sur le terrain et de promouvoir la coopération technique entre les membres de la Confédération des employeurs. Six programmes de perfectionnement des cadres ont été mis au point afin de répondre aux besoins des entreprises dans les quatre îles et de la Confédération des employeurs des Antilles.

Formation des artisans et production artisanale

6. Un conseiller en commercialisation des produits de l'artisanat doit entrer en fonctions à Antigua en juillet 1979.

Etude économique sur la main-d'oeuvre, la population et la famille

7. L'OIT met à exécution un projet dans le domaine de la préparation à la vie familiale qui est financé par le FNUAP dans quatre pays de la sous-région (la Dominique, Saint-Christophe, Sainte-Lucie et Saint-Vincent). Le projet a principalement pour but d'amener la population à prendre conscience de la qualité fondamentale de la vie familiale et des facteurs qui l'influencent et à s'intéresser à ces questions; il vise également à mettre au point des mesures et des techniques de régulation des naissances.

2. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

1. Les projets de pays FAO/PNUD pour ces îles portent principalement sur l'octroi de bourses et le gros de l'assistance de la FAO est fourni sur une base régionale.

2. Un exemple de l'assistance au niveau du pays est offert par le "Programme d'éducation et de développement agricoles de Monchy, à Sainte-Lucie". Ce projet de deux ans, qui s'inscrit dans le cadre de la Campagne mondiale contre la faim, a été adopté par la "Deutsche Welthungerhilfe" et il est devenu opérationnel en novembre 1978.

3. L'assistance au titre de ce projet consiste à promouvoir une action collective en vue du développement rural et de transformations sociales dans le district de Monchy, dans le cadre d'un processus plus vaste intéressant Sainte-Lucie et les Caraïbes. Cette assistance vise en particulier :

- a) A renforcer un sentiment de communauté dans le district de Monchy;
- b) A promouvoir la mise en valeur et la gestion des ressources de la collectivité;
- c) A améliorer le niveau sanitaire et nutritionnel de la collectivité, notamment chez les enfants;
- d) A améliorer le niveau d'instruction de l'ensemble de la collectivité.

4. Au niveau sous-régional, la FAO apporte une assistance dans le cadre d'un projet de grande ampleur PNUD/FAO "Intégration du développement agricole au niveau sous-régional et formation à cette fin". Ce projet a démarré en juillet 1977 et se poursuivra jusqu'en janvier 1981. Il vise à aider les gouvernements membres à mettre en oeuvre leurs programmes d'ensemble de diversification agricole, à accroître la production alimentaire nationale de façon continue et à accélérer la production de cultures d'exportation non traditionnelles, tout en maintenant et en améliorant la qualité des produits traditionnels d'exportation. Plus particulièrement, ce projet permet d'aider de petits exploitants dans des secteurs

/...

déterminés, et vise à stimuler l'accroissement des revenus et à offrir davantage de possibilités d'emploi lucratif aux populations rurales. Ce projet aide également à organiser un bureau sous-régional d'assistance technique dans le domaine agricole, qui doit desservir toute la région sur une base permanente; ce bureau sera directement relié au secrétariat de la Communauté des Caraïbes et à chaque pays participant.

5. D'autres projets intéressant le secteur agricole comprennent des projets sous-régionaux dans la filière qui doivent aider ces îles à coordonner la recherche agricole et à améliorer le système actuel de commercialisation agricole.

6. Le Centre d'investissement de la FAO prête actuellement une assistance à l'exécution du Plan alimentaire des Caraïbes, et une mission a été envoyée à Antigua en juin 1979 pour formuler une demande de prêt en vue de la culture du blé et du soya.

7. Le programme de crédit agricole du Programme international de développement du crédit agricole (SACRED) comprend des projets dans la filière qui portent sur la production et la commercialisation des légumes et de la volaille à Sainte-Lucie, ainsi que sur une formation, au niveau sous-régional, intéressant à la fois l'identification des projets et le crédit agricole.

8. Pour ce qui est des pêches, une assistance est fournie dans des domaines précis aux divers pays dans le cadre du Projet international pour le développement des pêches dans l'Atlantique centre-ouest. En outre, un projet dans la filière financé par un fonds d'affectation spéciale concerne la mise en valeur des ressources halieutiques des îles Leeward et Windward et intéresse Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

3. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

1. En décembre 1978, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a créé un bureau dans les Caraïbes pour desservir les pays de la sous-région, notamment Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. La création de ce bureau permettra entre autres de déterminer plus aisément les domaines où l'UNESCO pourrait apporter son assistance aux pays susmentionnés, et de mettre en oeuvre les programmes relevant de la compétence de l'UNESCO.

2. En avril 1979, les ministres des pays de la sous-région, responsables de questions du domaine de compétence de l'UNESCO, se sont réunis pour la première fois à la Barbade pour examiner les secteurs où l'UNESCO pourrait apporter sa coopération. A cette réunion, à laquelle ont assisté des ministres de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, et où

le Directeur général de l'UNESCO a pris la parole, les divers participants sont parvenus à un accord sur les secteurs prioritaires d'action dans les Caraïbes et ont convenu que les pays les moins avancés de la sous-région, notamment ceux qui sont mentionnés dans la résolution 33/152 de l'Assemblée générale, bénéficieraient d'une attention particulière.

3. L'UNESCO prendra en considération les secteurs prioritaires identifiés par la réunion ministérielle lors de l'élaboration de ses programmes futurs d'assistance aux pays insulaires susmentionnés.

4. Organisation mondiale de la santé

1. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) coopère aux projets ci-après :

Antigua : Participation des jeunes à l'éducation à la vie familiale; mise en place de services de santé;

Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla : Planification de la famille; participation des jeunes à l'éducation à la vie familiale; mise en place de services de santé;

Sainte-Lucie : Mise en place de services de santé;

Saint-Vincent : Mise en place de services de santé.

2. Les îles susmentionnées bénéficient également d'une assistance technique de l'OMS dans le cadre d'un certain nombre de projets intéressant les Indes occidentales dans leur ensemble et de projets régionaux pour les Caraïbes, intéressant les domaines suivants : nutrition, santé mentale, services de soins infirmiers, services de laboratoire de la santé, lutte contre la lèpre, santé de la famille, dynamique de la population, éducation permanente en matière de santé de la famille, formation spécialisée et recherche en matière de régulation de la fécondité, santé de la famille, génie sanitaire, services vétérinaires, services mobiles de laboratoire pour la médecine vétérinaire, éducation sanitaire, services médicaux, planification et organisation de l'action sanitaire, statistiques sanitaires, gestion des services de santé, enseignement médical, enseignement infirmier, éducation et formation du personnel paramédical, entretien des installations de services de santé. Les activités de l'Institut d'alimentation et de la nutrition des Caraïbes et du Centre d'épidémiologie des Caraïbes, financées sur le budget ordinaire de l'OMS, le budget ordinaire de l'Organisation panaméricaine de santé (OPS) et au moyen de subventions de l'OPS, concernent également ces îles.

5. Banque mondiale

Les activités de la Banque mondiale dans ces îles sont doubles :

a) La Banque mondiale apporte une assistance financière à ces îles par l'intermédiaire de la Banque de développement des Caraïbes : en 1976, un prêt de 20 millions de dollars leur a été consenti. Les décaissements effectués jusqu'ici s'élèvent à un total de 3,5 millions de dollars; la deuxième phase de l'opération est prévue pour la fin de 1979;

/...

b) La Banque mondiale assure la présidence du Groupe de coopération pour le développement économique des Caraïbes. Les comités subsidiaires du Groupe se sont réunis en juin 1978 pour examiner la situation de chacune des cinq îles, et une deuxième série de réunions s'est tenue à Washington en juin 1979.

6. Fonds monétaire international

Seuls Sainte-Lucie et Saint-Vincent ont demandé à devenir membres du Fonds monétaire international. Ces demandes d'admission n'ont pas encore été examinées. Du fait qu'une assistance financière directe ne peut être fournie qu'aux pays membres du Fonds, aucune aide financière n'a donc été prêtée à ces îles. Toutefois, en coopération avec la Banque mondiale et la Banque de développement des Caraïbes, le Fonds a participé en 1978 à des missions dans toutes les îles mentionnées dans la résolution 33/152 de l'Assemblée générale pour les aider à élaborer des programmes financiers et d'investissements qui pourraient bénéficier de l'appui financier du Groupe de coopération pour le développement économique des Caraïbes.

7. Organisation de l'aviation civile internationale

Antigua

1. Dans le cadre du projet ANT/72/008, l'OACI fournit des conseils et une assistance au gouvernement pour l'aider à déterminer les besoins en personnel, en matériel et en bâtiments pour assurer des services de secours et de lutte contre les incendies sur les aérodromes, et améliorer les normes suivies en matière d'aviation civile, grâce à la formation du personnel. Le budget total pour 1977-1981 est de 154 645 dollars.

Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla

2. Dans le cadre du projet STK/72/004, l'OACI aide le gouvernement à améliorer les normes de sécurité des services assurés à l'aviation civile. Le budget total pour 1977-1981 est de 64 078 dollars.

Sainte-Lucie

3. Dans le cadre du projet STL/76/001, l'OACI aide à améliorer les normes de sécurité dans l'aviation civile. Le budget total pour 1977-1981 est de 252 302 dollars.

Saint-Vincent

4. Par le projet STV/72/002, l'OACI aide à améliorer les normes de sécurité. Le budget total pour 1977-1981 est de 47 967 dollars.

/...

5. Dans le cadre du projet CAR/77/002 (intéressant plusieurs îles), l'OACI fournit une assistance d'experts dans l'application de mesures qui permettront à la Direction régionale de l'aviation civile de s'acquitter de ses responsabilités. Ce projet concerne Antigua, la Dominique, la Grenade, Montserrat, Saint-Christophe, Sainte-Lucie et Saint-Vincent; le personnel de l'aviation reçoit la formation requise, et des fonds sont fournis pour financer les services de consultants à court terme qui étudieront les questions des secours et de la lutte contre les incendies en cas d'accident au sol et de la sécurité de l'aviation, ainsi que les services d'un météorologiste aéronautique qui assurera la formation en cours d'emploi du personnel.

6. Dans le cadre du projet sur l'Institut de formation aéronautique des Caraïbes (RLA/77/014), un institut régional situé à Port-of-Spain (Trinité) offre aux ressortissants des 14 Etats anglophones et néerlandophones, dont Antigua, Saint-Christophe et Sainte-Lucie, la formation nécessaire aux disciplines aéronautiques qui ne peuvent être enseignées individuellement dans chacune des îles en raison du coût excessif que cela représenterait. A l'heure actuelle, les cours suivants sont dispensés : formation de pilotes professionnels, entretien des avions, avionique de bord, secours et lutte contre les incendies sur les aérodromes et gestion des aéroports. Le budget total pour 1977-1981 est de 2 428 339 dollars.

Projet commun de l'OACI et de la Banque de développement des Caraïbes

7. Des négociations sont en cours avec la Banque de développement des Caraïbes pour prolonger la durée d'un projet régional portant notamment sur les pays en question. Une étude visant à déterminer les conditions nécessaires à la gestion efficace et sûre de la circulation aérienne actuelle et prévisible pour l'avenir immédiat sera établie par une équipe comprenant un spécialiste du génie aéroportuaire, un spécialiste du sauvetage et de la lutte contre les incendies, un spécialiste des aides à la radionavigation VHF/ILS (radiophare d'alignement omnidirectionnel/système d'atterrissage aux instruments) et un analyste financier. Le projet durera un an et doit commencer en 1979.

8. Union postale universelle

1. Depuis 1976, Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent participent à l'exécution du projet multinational (RLA/75/051), intitulé "Organisation et développement des services postaux", aux Caraïbes avec 12 autres Etats et territoires anglophones de la sous-région. Le projet, qui se poursuivra jusqu'à la fin de 1980, vise en particulier à satisfaire les besoins des petites îles et comprend diverses activités opérationnelles.

2. En 1979, l'Union postale universelle (UPU) a fourni une assistance technique en vue de la création d'une Union postale restreinte des Caraïbes, dont les pays mentionnés dans la résolution 33/152 pourraient devenir membres pour améliorer leurs services postaux et développer la coopération internationale dans le domaine des postes.

3. Sainte-Lucie et Saint-Vincent ont récemment reçu la visite d'une mission de consultation financée par l'UPU, chargée d'informer les chefs des services postaux de l'étendue et des conditions de coopération entre l'UPU et les pays devenus récemment indépendants.

4. Au titre du Fonds spécial UPU, une bourse de formation d'instructeurs a été accordée en 1979 à Sainte-Lucie où sont organisés des cours à l'intention du personnel opérationnel originaire des petites îles dans le cadre du projet multinational susmentionné.

9. Union internationale des télécommunications

Assistance fournie jusqu'à la fin de 1978

1. Depuis le début de la décennie en cours, l'assistance technique, financée par le PNUD et fournie par l'Union internationale des télécommunications (UIT), a permis d'exécuter des projets régionaux et de pays dans les îles.

2. Cette assistance vise à renforcer les services administratifs des télécommunications afin de leur permettre de résoudre de façon plus efficace les problèmes liés à la gestion des fréquences radio. Une assistance spécialisée a également été fournie dans le domaine des tarifs des services nationaux et internationaux. Un spécialiste de l'UIT en poste à Saint-Christophe a prêté son concours à divers pays insulaires des Caraïbes lors de leurs négociations avec un organisme étranger opérant sur place relatives à la révision des tarifs des services téléphoniques et télégraphiques.

Plan d'action à partir de 1979

3. Au cours de 1978, l'UIT a engagé des négociations avec le PNUD afin d'obtenir un appui financier en vue de la fourniture d'experts techniques aux pays qui ne reçoivent aucune assistance financière de fonds nationaux ou régionaux. L'UIT a proposé notamment d'envoyer un conseiller régional dans les petits pays de la région des Caraïbes et d'octroyer des fonds supplémentaires en vue de la fourniture de consultants engagés pour des périodes de courte durée dans des domaines posant des problèmes particuliers. Ces propositions ont été adoptées en 1978 par le Conseil d'administration du PNUD et des ressources ont été allouées à cette fin dans le cadre de "l'appui sectoriel". Un conseiller régional de l'UIT a été nommé à partir de 1979. En outre, des mesures sont actuellement prises pour organiser des missions de consultants engagés pour des périodes de courte durée dans divers domaines techniques qui seraient chargés de fournir une assistance spécialisée aux pays de cette région. A la suite d'une décision adoptée en 1979 par le Conseil d'administration du PNUD, l'appui sectoriel fourni aux pays des Caraïbes par le conseiller et les consultants susmentionnés de l'UIT se poursuivra en 1980 et 1981.

Renseignements sommaires sur l'appui sectoriel fourni aux pays des Caraïbes dans le domaine des télécommunications

4. Volume estimatif de l'assistance de l'UIT financée par le PNUD :

Conseiller régional (administration et tarifs des télécommunications) :
pour 1979, 10 mois-hommes; pour 1980, 12 mois-hommes; pour 1981, 12 mois-hommes;

Consultants (gestion des fréquences radio et autres questions techniques) :
pour 1979, 6 mois-hommes; pour 1980, 12 mois-hommes; pour 1981, 12 mois-hommes.

10. Organisation météorologique mondiale

1. L'Organisation météorologique mondiale (OMM) a fourni une assistance à Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent par l'intermédiaire de sa participation au PNUD. Ces territoires font partie de l'Institut météorologique des Caraïbes qui est l'organe de contrepartie chargé de l'exécution des grands projets de développement pour le Service de météorologie des Caraïbes et des projets de formation spécialisée dans le domaine de la météorologie. Un système de radars météorologiques a été mis en place dans le cadre de ces projets pour fournir des renseignements sur les cyclones et les détecter; six radars ont été fournis et installés.

2. Les services de formation excellents fournis par l'Institut météorologique des Caraïbes, créé à la Barbade grâce à une assistance du PNUD et aux contributions considérables versées par les gouvernements des pays des Caraïbes, offrent aux pays de nombreuses possibilités de former leur personnel météorologique à tous les niveaux (technique et spécialisé).

3. Lors de l'examen récemment effectué des plans de développement futur de l'Institut météorologique des Caraïbes à la Barbade, il a été décidé de mettre davantage l'accent sur les activités de recherche, ce qui entraînera de nouvelles demandes d'assistance extérieure. Des données appropriées et sûres recueillies dans tous les pays insulaires de la région seront nécessaires à l'exécution de ce programme. Les apports extérieurs nécessaires à l'exécution du projet comprennent les appareils météorologiques qui seront mis en place à la Grenade, Saint-Christophe et Saint-Vincent; les services d'experts en vue de l'installation du matériel et de la formation du personnel local chargé de son fonctionnement et des bourses octroyées au personnel de ces îles pour faire des études de météorologie à la Barbade. Un projet détaillé est actuellement établi par l'Institut météorologique des Caraïbes.

4. Dans le cadre des programmes de l'OMM proprement dits, une assistance a été fournie directement à Antigua seulement; en 1977, un étudiant a bénéficié d'une bourse d'études de quatre ans financée par imputation sur le budget ordinaire de l'OMM pour suivre les cours sanctionnés par un diplôme d'études supérieures de météorologie (B.Sc) à l'Université des Antilles et à l'Institut météorologique des Caraïbes à la Barbade.

/...

11. Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime

1. L'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime (OMCI) a fourni de temps en temps une assistance et des conseils par l'intermédiaire de divers consultants et du personnel administratif aux îles dont s'occupe le secrétariat de la CARICOM depuis 1976. Cette assistance portait sur la législation maritime et visait aussi à établir des instituts régionaux de formation maritime.
2. Un consultant interrégional en matière de sécurité maritime a participé en tant que représentant de l'OMCI à la deuxième réunion du Comité directeur de l'assistance technique du Groupe de coopération pour le développement économique des Caraïbes qui a eu lieu à Antigua du 13 au 18 mars 1979.
3. Le conseiller interrégional (pollution des mers) pour l'Amérique latine de l'OMCI s'est rendu à Sainte-Lucie du 5 au 10 mai 1979 et a fourni des conseils au gouvernement sur la prévention de la pollution des mers qui pourrait découler de la construction d'une raffinerie de pétrole dans ce pays.
4. Le consultant interrégional en matière de sécurité maritime doit se rendre dans ces territoires en décembre 1979 ou janvier 1980 pour fournir des avis sur ces questions. Cette mission est entreprise sous les auspices du secrétariat de la CARICOM.

12. Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) portera à l'attention de la Conférence générale de l'OMPI la résolution 33/152 de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la fourniture d'une assistance à Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent. Le Comité de coordination de l'OMPI a pris acte, à sa session de septembre/octobre 1978 à propos de ces territoires, d'une déclaration du Directeur général dans laquelle ce dernier se disait prêt à répondre à des demandes d'assistance en vue de mettre au point des textes législatifs ou mettre à jour la législation de ces territoires concernant la propriété intellectuelle et les droits d'auteur, d'établir ou de renforcer leurs institutions nationales chargées de l'application de ces lois, de mettre au point des systèmes et de créer les conditions permettant à ces territoires d'avoir accès aux données technologiques disponibles et à des techniques appropriées, et en vue d'améliorer également la capacité d'innovation et d'encourager la créativité intellectuelle dans les domaines littéraire, artistique et technique.

C. Autres organisations

1. Agence internationale de l'énergie atomique

Puisque Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent ne sont pas des Etats membres de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Agence ne pouvait normalement leur fournir une assistance technique que si le Programme des Nations Unies pour le développement en faisait la demande. Cependant, en 1978, l'Agence a offert une bourse de perfectionnement d'un an dans le domaine de l'application des radiations à la lutte contre les insectes, qui a permis à un ressortissant de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla de poursuivre des études aux Etats-Unis d'Amérique. La proposition de cette bourse a été faite et soutenue par un Etat membre de l'Agence, le Royaume-Uni, qui a pour tâche d'assurer les relations extérieures des territoires insulaires de l'Association des Indes occidentales.

2. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

Le GATT n'étant pas un organisme chargé de l'exécution de programmes, mais s'occupant exclusivement de négociations intergouvernementales sur des questions de politique commerciale, il n'y a actuellement de toute évidence aucun domaine où les peuples des territoires en question puissent en attendre une assistance, que le GATT ne fournit ni n'envisage donc de fournir.

II. AUTRES REPONSES

A. Organisations intergouvernementales

Banque de développement des Caraïbes

Agriculture

1. Des prêts destinés à l'agriculture sont consentis à des intermédiaires financiers en vertu du Plan de crédit pour l'amélioration des exploitations (Farm Improvement Credit Scheme - FIC), du Plan de crédit pour la production agricole (Agricultural Production Credit Scheme - APC) et d'autres programmes. Le tableau suivant indique le bilan du Plan FIC à la fin de 1978 :

Prêts approuvés et décaissés

(en milliers de dollars des Etats-Unis)

	Prêts approuvés		Total des prêts secondaires approuvés		Montant total décaissé
	Numéro	Montant	Numéro	Montant	
Antigua	2	437	36	284	211
Saint Christophe-et Nièves et Anguilla	1	233	10	55	28
Sainte-Lucie	3	581	98	352	300
Saint-Vincent	2	426	45	257	230

2. D'année en année Sainte-Lucie a appris à mieux utiliser les fonds de l'APC et Antigua se préparait à lancer le programme en 1979. L'évaluation d'un projet concernant la pêche à Antigua était en voie d'achèvement en 1978, au titre duquel la possibilité d'une allocation de crédit était envisagée au début de 1979.

Industrie manufacturière

3. Des lignes de crédit, dans le cadre du Crédit à la petite industrie (Small Industry Crédit - SIC) et du Crédit agricole et industriel (Agricultural and Industrial Crédit - AIC) sont fournies à des intermédiaires financiers à des conditions favorables et peuvent être "recédées" à de petits et moyens investisseurs à des conditions favorables et ordinaires respectivement, en fonction d'un critère de valeur nette du patrimoine.

/...

4. Le tableau suivant résume le bilan de ces deux programmes depuis leur mise en route en 1970 :

Programmes SIC/AIC à la fin de 1978

(en milliers de dollars)

	Lignes de crédit approuvées par la Banque de développement des Caraïbes		Prêts secondaires approuvés pour l'industrie et le tourisme			
	No (1970-1978)	Montant (1970-1978)	No (1978)	Montant (1970-1978)	No (1978)	Montant (1970-1978)
Antigua	5	767	3	14	77	327
Saint- Christophe- et-Niévès et Anguilla	2	234	0	9	0	159
Sainte- Lucie	2	348	3	13	100	170
Saint- Vincent	3	731	2	37	50	715

La Banque de développement des Caraïbes a également pris une participation dans une fabrique de chaussures de Saint-Vincent, en complément à un prêt antérieur.

Infrastructure et travaux d'intérêt public

5. Un appel d'offres international a été lancé en 1978 pour un projet d'installations portuaires à Saint-Christophe. Un prêt à Sainte-Lucie pour des travaux d'adduction d'eau a été finalement décaissé, mais n'a permis d'en couvrir que la moitié. Un nouveau prêt a été consenti.

Logement

6. Soixante neuf logements ont été construits en 1978 à Sainte-Lucie avec hypothèque de premier rang de la Banque de développement des Caraïbes. Le programme de construction urbaine de logements populaires a pris fin en 1978.

/...

En application du plan, 146 logements ont été construits à Antigua, 56 à Saint-Christophe-et-Nièves et 205 à Saint-Vincent. Un programme de financement hypothécaire de second rang sur le marché est en cours à Antigua.

Coopération technique fournie par la Banque de développement des Caraïbes

7. Pour répondre aux besoins d'assistance technique ressentis en premier lieu par les petits territoires insulaires, besoins qui pouvaient difficilement être satisfaits dans le passé, la Banque de développement des Caraïbes a maintenant créé un Fonds d'assistance technique doté de 4 millions de dollars des Etats-Unis, qui lui permettra de les satisfaire plus complètement au cours des trois prochaines années. Soixante-dix p. 100 de ce montant iront aux pays membres les moins avancés de la Banque de développement des Caraïbes, à savoir : Antigua, le Belize, la Dominique, la Grenade, les îles Caïmanes, les îles Turques et Caïques, les îles Vierges britanniques, Montserrat, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

8. En 1978, une étude de préinvestissement a été financée concernant un projet de port franc à Sainte-Lucie. Une étude de projet a été mise au point en consultation avec l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (Caribbean Agricultural Research and Development Institut - CARDI) pour créer des centres pilotes de production d'arachides dans cinq pays, parmi lesquels Antigua, Saint-Christophe et Saint-Vincent.

9. Des spécialistes envoyés par la Banque de développement des Caraïbes ont continué à assister les Gouvernements de Saint-Lucie, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et d'Antigua dans l'établissement des comptes nationaux.

Commission des Communautés européennes

/Original : Français/

D'étroites relations de coopération ont été instituées depuis 1976 entre la Communauté et ces îles, par la décision 568/76/CEE du 29 juin 1976. La coopération entre la Communauté et les îles en cause est très étroite et comporte des formes variées :

a) Comme l'indique la décision 568/76/CEE, de nombreux éléments caractéristiques de la politique communautaire au développement s'appliquent à ces îles en plus de la coopération financière et technique : il s'agit du chapitre commercial de cette décision qui instaure un libre accès quasi total au marché de la Communauté pour les exportations de produits originaires de ces pays, ainsi que de l'application à ces pays d'éléments très nouveaux et remarquables, comme le bénéfice du régime Stabex ou, dans le cas de pays producteurs, de l'application des protocoles sucre ou rhum.

/...

b) En matière de coopération financière et technique, chacun des pays en cause bénéficie d'une allocation permettant de couvrir, durant les cinq années d'application de la décision (1975-1980), la réalisation d'un certain nombre de projets. L'enveloppe affectés à chaque pays a tenu compte, en particulier, du produit national brut et de la démographie de chacun d'entre eux. On trouvera dans le tableau ci-dessous les sommes imputables à chacun des pays cités. Outre ces montants, un complément leur a été affecté au cours de l'année 1978 lorsqu'a été réparti par la Communauté la réserve qu'elle s'était fixée au bénéfice des pays les plus pauvres. Il est à noter que le financement des projets réalisés dans le cadre de ces programmes indicatifs se fait soit par don soit par prêts à conditions spéciales.

c) Le chapitre de la coopération financière et technique comporte également un important programme régional pour la région des Caraïbes, dont l'objectif est notamment de pallier les inconvénients de l'insularité et de renforcer les liens régionaux, particulièrement par des projets relatifs aux communications ou à l'établissement de services communs.

d) Il est prévu en outre une allocation pour les interventions susceptibles d'être formulées en cas d'aides exceptionnelles, en particulier dans l'hypothèse de catastrophes naturelles. On peut noter à cet égard que les îles de la région de l'est Caraïbes constituent une chaîne volcanique malheureusement sujette à de telles catastrophes. C'est ainsi que la Communauté a récemment octroyé une assistance exceptionnelle de 300.000 unités de compte européennes (UCE) au bénéfice des populations sinistrées de l'île de Saint-Vincent à la suite de l'éruption du volcan de La Soufrière.

e) Enfin il convient de rappeler que, indépendamment de la décision 568/76/CEE, la Communauté pratique une politique active d'aide alimentaire, dont les îles en cause ont été bénéficiaires au cours des récentes années. Compte tenu des handicaps propres aux transports en petites quantités vers les îles dont les populations de situent entre 40.000 et 100.000 habitants, des efforts de coordination en matière d'aide alimentaire pour l'ensemble de celles-ci sont actuellement à l'étude pour être appliquées dès l'année 1980.

Quatrième Fonds européen de développement

DOTATION 4^e FED A CERTAINES ILES DE LA REGION CARAIBES

(par 1 000 UCE)

Pays et territoires d'outre mer (PTOM) ou Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP)	<u>Dotation initiale</u>	<u>Complément au bénéfice des pays les plus pauvres</u>	<u>Total : programme indicatif</u>
Anguilla	190	10	200
Antigua	2.040	40	2.080
Saint-Christophe-et-Nièves	1.540	50	1.590
Sainte-Lucie	3.155	60	3.215
Saint-Vincent	2.906	160	3.066

3. Banque interaméricaine de développement

Les pays mentionnés n'étant pas membres de la Banque, on ne dispose d'aucun renseignement à ce sujet. Toutefois, il convient de mentionner que la Banque de développement des Caraïbes bénéficie d'un prêt que lui a accordé la Banque et qui est destiné à financer un programme global de préinvestissement dans des projets pouvant intéresser des pays membres de la Banque de développement des Caraïbes qui ne sont pas membres de la Banque interaméricaine de développement.

4. Fonds spécial de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole

Par l'intermédiaire du PNUE, le Fonds a accordé une subvention d'assistance technique représentant 2 millions de dollars à l'appui du plan alimentaire régional des Caraïbes. Les bénéficiaires sont Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent.

/...

B. Aide bilatérale

1. Canada

1. Le Gouvernement canadien accorde à Antigua, à Saint-Christophe-et-Nieves et Anguilla, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent une assistance décrite ci-après.

2. Le Canada a investi 26,6 millions de dollars dans des projets opérationnels exécutés dans les quatre pays; sur cette somme, 3,9 millions de dollars doivent être dépensés au cours de l'année fiscale se terminant le 31 mars 1980. En outre, les projets prévus mais non encore approuvés pour ces pays représentent des dépenses totales de 12,3 millions de dollars.

<u>Projets opérationnels</u>	<u>Coût total</u>
	(en milliers de dollars E.-U.)
1. <u>Antigua</u>	
Construction de l'aérogare de Coolidge	7 025
Elargissement du réseau téléphonique	5 650
	<u>12 675</u>
2. <u>Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla</u>	
Construction de l'aérogare de Golden Rock	2 477
Etude sur le développement du tourisme	60
	<u>2 537</u>
3. <u>Sainte-Lucie</u>	
Construction d'une école polyvalente	3 855
Aérogare d'Hewanorra	3 123
Phase II du projet de mise en valeur des ressources en eau	819
Mise en valeur des ressources en eau Vieux Fort	79
Mise au point de programmes et de matériel scolaires	180
Usine de traitement du poisson de Castries	946
Assistance technique à l'école normale technique	34
	<u>9 036</u>
4. <u>Saint-Vincent</u>	
Phase II du projet de mise en valeur des ressources en eau	1 606
Construction de l'aérogare d'Arnos Vale	715
	<u>2 321</u>

/...

3. Le Canada a également investi au total 17,4 millions de dollars dans des projets des îles Leeward et Windward, dont 2,6 millions doivent être dépensés dans le courant de l'année fiscale. Les projets régionaux prévus représentent des dépenses totales de 2,2 millions de dollars.

2. Danemark

1. Le volume des fonds d'assistance accordés par le Danemark étant limité, le Danemark concentre son aide bilatérale au développement dans un petit nombre de pays, dont Antigua, Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, Sainte-Lucie et Saint-Vincent ne font pas partie.

2. Toutefois, une part considérable de l'aide officielle au développement accordée par le Danemark (48 p. 100 en 1978) est transmise par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies et profite donc à ce groupe de pays. Les représentants du Danemark qui siègent aux organes directeurs de ces organisations ont reçu pour instructions d'obtenir, en faveur d'Antigua, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, une allocation d'assistance correspondant au nombre d'habitants et aux besoins de ces pays.

3. Allemagne, République fédérale d'

1. Le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne attache une importance particulière à la coordination internationale de l'aide accordée aux Antilles orientales, notamment aux territoires mentionnés dans la résolution 33/152, et à la promotion de la coopération dans la région. C'est pourquoi le Gouvernement fédéral continuera à fournir une assistance en faveur de ces territoires, par l'intermédiaire des institutions appropriées d'aide multilatérale.

2. Le Groupe de coopération pour le développement économique des Caraïbes, créé en 1978 sous les auspices de la Banque mondiale et dont la deuxième réunion s'est tenue à Washington du 4 au 9 juin 1979, a également décidé d'accroître son assistance aux îles des Antilles orientales. A titre de contribution supplémentaire aux travaux du Groupe, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne a réservé dans son budget actuel un montant de 15 millions de marks qui doit être octroyé sous forme de prêt à la Banque de développement des Caraïbes, s'ajoutant à un prêt précédent de 16,5 millions de marks. Ce nouveau prêt a été destiné expressément à promouvoir le développement des îles des Antilles orientales et fait actuellement l'objet de négociations avec la Banque de développement des Caraïbes.

3. Parmi les autres mesures qu'il prend pour assumer activement sa part de l'assistance multilatérale aux pays des Caraïbes, le Gouvernement fédéral apporte des contributions substantielles à l'Association internationale de développement de la Banque mondiale, à la Banque interaméricaine de développement, au Programme des Nations Unies pour le développement et à la Communauté économique européenne (CEE). Il accorde également un dégrèvement fiscal sur les capitaux investis dans ces territoires.

4. Finlande

La Finlande a accordé à la région des Caraïbes une assistance représentant un montant de 126 000 dollars.

5. Pays-Bas

En 1978, les Pays-Bas ont fourni une assistance technique à Anguilla dans le domaine de la planification et de l'administration publique (représentant une valeur de 30 000 dollars E.U.), ainsi qu'une assistance technique à Antigua dans le domaine de la planification et de l'administration publique, d'une part, et dans celui de l'infrastructure sociale et des services sociaux, d'autre part (représentant une valeur totale de 60 000 dollars E.U.).

6. Royaume-Uni

1. Le montant brut des décaissements effectués en 1978 par le Royaume-Uni au titre de l'aide en capitaux et de la coopération technique en faveur des Gouvernements d'Antigua, de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, de Sainte-Lucie et de Saint-Vincent, est réparti comme suit :

	<u>Livres sterling</u>
Antigua	926 000
Saint-Christophe-et-Nièves	930 000
Sainte-Lucie	783 000
Saint-Vincent	2 049 000

En outre, une aide représentant un montant total de 1 361 000 livres sterling a été fournie à Anguilla, qui est administrée directement par le Gouvernement britannique en vertu de l'Anguilla Act de 1971.

2. La totalité de cette aide a été fournie sous forme de subventions.

3. Sainte-Lucie a accédé à l'indépendance le 22 février 1979, alors que le Gouvernement du Royaume-Uni avait déjà décidé d'engager une somme de 10 millions de livres sterling au titre de l'aide au développement de Saint-Lucie, pour l'exécution de projets mutuellement approuvés d'une durée non déterminée. Les cinq premiers millions de livres sterling sont accordés à titre de subvention et les cinq autres millions de livres sterling sont accordés à titre de prêt sans intérêt, remboursable sur 25 ans avec une période de franchise de 7 ans. Toute partie et jusqu'à la totalité des subventions peut être d'un commun accord consacrée à des dépenses locales. Le programme de coopération technique du Royaume-Uni s'ajoutera à l'aide au développement que représentent les 10 millions de livres sterling et se poursuivra pendant une période indéterminée.

4. Saint-Vincent doit également accéder à l'indépendance le 27 octobre 1979 et le Gouvernement du Royaume-Uni a offert le même contrat d'aide au développement et de coopération technique que celui qu'il avait offert à Sainte-Lucie et, précédemment, au Commonwealth de la Dominique qui a accédé à l'indépendance en 1978. De plus, le Gouvernement de Saint-Vincent, qui bénéficie actuellement d'une aide budgétaire du Royaume-Uni, pourra recevoir une combinaison d'aide budgétaire et d'assistance financière spéciale, dont le total pourra s'élever à 2 070 000 dollars des Antilles orientales pendant les deux années commençant en juillet 1979.

5. Le Royaume-Uni accorde également une assistance à toutes les autres îles, par l'intermédiaire de la Banque de développement des Caraïbes et d'autres organisations régionales.

Orientation de l'aide et projets essentiels

6. Une grande partie de l'aide au développement accordée par le Royaume-Uni aux îles des Antilles orientales a été consacrée à la construction de routes et de terrains d'aviation, ainsi qu'à d'autres projets du réseau de communications, notamment à la construction en 1978 d'un transbordeur à rampe à Saint-Vincent. L'agriculture est également l'un des secteurs qui bénéficie de l'aide et une assistance est également fournie aux services sanitaires, d'enseignement et administratifs. La majeure partie du programme de coopération technique vise à renforcer les capacités de gestion, d'administration et de planification des îles.

7. Le plan quinquennal d'exploitation de la banane des îles Windward bénéficie également d'un appui substantiel. Les activités ont commencé en 1977 après l'exécution d'un programme provisoire entrepris en 1976; un montant légèrement supérieur à deux millions de livres sterling accordé au titre de l'aide par le Royaume-Uni, avait été dépensé en février 1979, alors qu'une somme supplémentaire de 800 000 livres, approuvée pour les deux premières années d'exécution du plan, était encore restée inemployée.

8. A la suite de l'éruption du volcan de la Soufrière à Saint-Vincent en avril 1979, une assistance représentant un total de 117 000 livres sterling a été fournie essentiellement afin d'apporter des aliments et des médicaments; elle comprenait une subvention en espèces de 35 000 livres ainsi que deux ambulances. Une aide supplémentaire est accordée en vue du relèvement, essentiellement sous forme d'engrais et de pesticides, dont le coût s'élève à 250 000 livres sterling et qui contribueront à remettre en état les plantations de bananes endommagées.
